



Compte rendu du CTEP du 24 juillet

Nous avons commencé par une [déclaration liminaire](#), évoquant les baisses d'effectifs impactant Météo-France et inscrites dans le contrat pluriannuel avec l'État, soulignant aussi que le TROED 2022 devait être amendé. Suite à notre déclaration, le p-dg a indiqué qu' "*il restera des discussions, les échanges continuent, et un certain nombre de vos attentes pourront trouver des issues*". En bref, il laisse les sujets à la nouvelle p-dg. Ce qui paraît assez logique.

Après ce CTEP (cf. la suite de ce CR), **des modifications auront lieu sur ce TROED-cible** : à DSI/SPV (+ 3 ETP confirmés à ce CTEP après un conflit social, SPV est le service dit 'des pupitreurs' à Toulouse), sur les MétéoConseils (+ 2 par DIR), sur les assistants de prévention (+ 2,5 ETP).

Dans les Alpes, le moratoire imposé par le ministère a un impact de +4 au TROED.

Dans les Pyrénées, nous avons noté un +2 ETP mais le p-dg a rétro-pédalé après des interventions internes et externes : la région Occitanie met son grain de sel, saisit le ministère. Résultat : le TROED reste à 2 + 6 (2 + 8 était envisagé). Le sujet « nivologie » n'est ainsi pas tranché ; la nouvelle p-dg devra s'en occuper.

La question des surnombres notamment dans les services de Prévision (aéronautique, Météoconseils) sera abordée en Groupe de Travail le 11 septembre 2019. C'est avant l'ouverture des postes pour la CAP préfigurée (dite Instance de Concertation Préfiguratrice, ICP). Mais aussi quelques jours avant l'arrivée de la nouvelle p-dg, prévue aux environs du 15 septembre.

Concernant les IT Pro, la direction part sur 31 postes + un report possible de 7 provenant du concours interne. Rappel : il s'agit d'un examen qui va rester sélectif, et cela peut faire comme en 2018. Comprendre que l'on n'est pas certain de faire « le plein » de lauréats, c'est à dire qu'il n'est pas certain qu'il y en ait 38.

En pleine réunion, nous apprenons (la direction apprend) que des **textes réglementaires concernant Météo-France avancent dans le circuit de signature réglementaire, l'IDV¹, indemnité de départ volontaire, et la PRS², Prime de restructuration, mais aussi le RIFSEEP des TSM et des ITM.** Pour le RIFSEEP, la prochaine étape est la publication au Journal Officiel (les autres sont parus), puis viendra le **temps des démarches internes pour sa mise en paye que la direction souhaite avant la**

1 [Arrêté du 22 juillet 2019 désignant des opérations de restructuration de service ouvrant droit au versement de l'indemnité de départ volontaire](#) dans le cadre de la réorganisation de l'établissement public Météo-France

2 [Arrêté du 22 juillet 2019 désignant des opérations de restructuration de service ouvrant droit au versement de la prime de restructuration de service](#) et de l'allocation d'aide à la mobilité du conjoint dans le cadre de la réorganisation de l'établissement public Météo-France

fin de l'année. Rappelons que chaque agent (ITM ou TSM) doit recevoir un courrier récapitulatif son niveau de RIFSEEP : si vous avez alors des interrogations, vous pouvez nous en faire part.

Les « effets de bord », tels que « *l'ITS-Fonctionnelle va disparaître mais elle est intégrée en dur dans la paye des agents qui en bénéficient, via l'IFSE* » (l'IFSE est la composante majeure de la prime RIFSEEP, un complément annuel fonction de la performance peut l'accompagner), ou « *la prime informatique va disparaître mais est aussi intégrée en dur* » (mesures portées par la CFDT-Météo) vont apporter quelque 400 000 € aux ITM et TSM. L'augmentation de 1 % de l'enveloppe dédiée à cette prime leur apporte en plus, en rythme annuel, 250 000 €. Il y aura un rattrapage sur 2,5 années.

*

Avis demandé sur les réorganisations AP2022 :

-a) Centralisation des services météorologiques rendus à l'aéronautique (DSM)

La CFDT-Météo a voté contre. Nous avons échoué à obtenir :

- un ré-arbitrage concernant Orly, alors que la décision de baisser les effectifs l'été paraît prématurée, la pointe du trafic se situant entre 18h et 23h et 06h / 08h, et les partenaires n'étant pas du tout avertis.
- l'ajout d'un MC Aéronautique dans les 7 CRA non considérés comme à enjeux, pour assurer les fonctions listées dans la fiche de poste. La DG argue que le nombre de tâches va diminuer d'ici 2022, ce qui libérera du temps pour des fonctions de représentation.

b) Centralisation des missions d'observation (DSO)

La CFDT-Météo s'est abstenue. Nous avons obtenu que la direction reconnaisse qu'une prime doit être attribuée aux agents des MIR devant l'augmentation à venir de leurs responsabilités. Reste à en définir le montant et la date d'effet avec la nouvelle présidente-directrice générale.

c) CSP assistance applicative / Départements support en Dir (DSI, DSR)

La CFDT-Météo s'est abstenue ayant obtenu d'une part l'assurance que tous les postes seront bien pourvus, par des TTI formés aux outils métiers ou des prévisionnistes formés sur l'informatique, avec des surnombres suffisants et d'autre part que les agents de proximité bénéficient de « HB normaux ».

d) CSP assistant de prévention

Le p-dg impose un vote, la CFDT-Météo vote contre, notamment contre la méthode qui n'est pas cohérente avec les décisions du CHSCT-EP. Le CSP manque de 2 ETP pour permettre un AP par DIR. Le passage en force de la direction va toutefois permettre aux assistants de prévention intéressés par ce CSP de candidater prochainement .

e) Organisation des « MétéoConseils » (MC) en DIR :

La CFDT-Météo s'est abstenue ayant obtenu :

- 1/ 14 effectifs en plus pour la « famille » MC, 2 par DIR, hors surnombre ;
- 2/ une prime de 1 400 € pour chaque agent, dans le RIFSEEP ;
- 3/ un poste MC uniquement rattaché au corps des ITM (avec affectation possible de TSM, sous réserve d'un RIFSEEP augmenté de 800€/an) ;
- 4/ que les débats sur les revalorisations des nuits se poursuivent et aboutissent, demi-satisfaction car nous souhaitons une revalorisation immédiate ;

La CFDT-Météo a demandé que les vacances en SP soient de 12h et non de 10h. La direction a refusé mais a accepté la possibilité d'une flexibilité sous les 10 heures : si après 9 heures de travail, un agent veut partir, il pointe et il s'en va.

Si des services souhaitent des vacances de 12h, ce sera désormais à eux de faire valoir leurs arguments (reposant sur les services fournis clients).

La direction refuse les postes Clim que nous avons proposés en déclaration liminaire.

Les astreintes (pour le domaine prévision et notamment les MétéoConseils) se mettront en place avec au moins les rémunérations actuelles (aucun nouveau texte étant publié, la rémunération actuelle prévue pour 24h de WE sera appliquée pour des astreintes de 12h. De la même manière, une astreinte de journée de semaine serait rémunérée comme une nuit de semaine) : 52€ pour les jours et nuits WE, 26 € pour les nuits en semaine, le paiement d'une compensation de transport de 19€ en cas d'intervention. Le tout sera probablement rehaussé de 20 % avec la fusion des BHI/IPHA qui est obtenue mais doit faire l'objet de signatures des tutelles ministérielles et d'une publication au Journal Officiel.

La direction n'a pas complètement arbitré son choix pour mettre ou non d'astreintes les CPR à la place des MC durant la semaine. La tendance est plutôt au « non ».

*

Autres points à l'ordre du jour

Pour les agents en horaires de bureau :

Prendre son service à 7h00 du matin en HB va être possible, car inclus dans l'instruction sur l'organisation du temps de travail à Météo-France. Enfin une mesure, très attendue et qui fera gagner un temps précieux à de nombreux collègues. La CFDT-Météo a émis un avis favorable.

Par ailleurs, **en cas de canicule (orange ou rouge), la possibilité de venir à 06h30 et de partir avant la fin de la plage fixe de l'après-midi** sera inscrite dans l'instruction sur l'organisation du temps de travail à Météo-France.

Enfin, les agents de l'ENM, de DRH/FP et de DIRCOM/CDTo voient leur plafond de REBL porté à 20, alors que la pétition en réclamait 27. Le standard est à 12.

Le RIFSEEP s'applique aux IPEF

Nous avons relevé qu'une seule fonction complémentaire est valorisée (CSM) alors que le complément d'IFSE pourrait aller plus loin. Et même donner l'illusion d'une véritable gestion de la carrière des IPEF en les incitant à prendre des responsabilités de projet par exemple.

La CFDT-Météo a souligné la différence entre les niveaux de primes IPEF et ceux des CUT ou CUT2 voire simple ITM amenés à occuper des postes en recouvrement ITM/IPEF. La CFDT-Météo milite pour que les postes IPEF soient tous ouverts aux ITM, avec un niveau de primes rehaussé (au moins CUT2 + la prime de recouvrement).

D'ailleurs, la CFDT-meteo milite également pour que tous les postes ITM soient tous ouverts aux TSM, avec un niveau de primes rehaussé.

La liste des postes restructurés ouvrant droit à la PRS est fixée : cf article intramet sur le sujet.

Décryptage des données informatiques

L'administration demande le droit de décrypter les données https, car elle ne peut pas vérifier ce qui circule, contrairement au http. Les sites de santé, finances, juridiques et gouvernementaux ne seront pas décryptés. Les agents seront avertis du décryptage dans leur fenêtre de navigation.

Mise en place de l'IKV (Indemnité Kilométrique pour les Vélos) à Météo-France :

Pour la CFDT-Météo, la question n'est plus d'actualité puisque le gouvernement a arbitré en faveur d'une prime de 200 € pour les agents qui optent pour des mobilités dites durables (cf. notre information sur le [rendez-vous salarial du 2 juillet](#)).

Ainsi s'achève, au 17 août précisément, le cycle de présidence de M. Jean-Marc Lacave. Il aura eu la délicate mission de faire passer la pilule d'une réduction d'effectifs de -475 emplois sur 3 000, en s'appuyant sur la réforme Action Publique 2022 enclenchée par le gouvernement.

Avec lui nous partageons l'idée que le moment est très mal choisi par ce même gouvernement de changer de président-directeur général. Cela donne l'image d'une exfiltration avant que le navire ne coule. Mais le gouvernement est roi.